

Service : DGA Développement du
Territoire
Tél : 04 66 56 42 34
Réf : CR/LP/SJ

N°CS2025_04_01

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU POLE MÉTROPOLITAIN NÎMES-ALÈS

SÉANCE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Convoqué le jeudi 4 décembre 2025, le Comité Syndical s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mercredi 17 décembre 2025 à 10h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Frédéric GRAS est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (15) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Christian CHAMBON, Frédéric GRAS, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Daniel-Jean VALADE, Gilles TIXADOR, Jacques BOLLEGUE, Alain BENSAKOUN, Jean-Claude MAZAUDIER, Bernard HILLAIRE, Christophe BOUGAREL, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Charles BÉNÉZET.

MEMBRES EXCUSÉS (10) : Jean-Marc CAMPOLLO, Patrick CHABERT, Jean-Louis POUDEVIGNE, Geneviève BLANC, Patrick MALAVIEILLE, Jean-François DURAND-COUTELLE, Rémi NICOLAS, Eric TOREILLES, Ghislain CHASSARY, Méryl DEBIERRE.

POUVOIRS (5) : Franck PROUST (pouvoir à Daniel-Jean VALADE), Patrick DE GONZAGA (pouvoir à Jacques BOLLEGUE), Patrice PLANES (pouvoir à Véronique POIGNET-SENGER), Olivier FABREGOUL (pouvoir à Gilles TIXADOR), Eddy VALADIER (pouvoir à Jean-Claude MAZAUDIER).

OBJET : Compte de gestion 2025

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS2025_02_05 du Comité syndical du 8 avril 2025 votant le Budget primitif 2025,

Considérant que conformément aux dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Trésorier établit un compte de gestion et le transmet à l'exécutif avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

Considérant que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit, quant à lui, intervenir au plus tard le 30 juin de cette même année, une fois approuvé, l'exercice sera alors clos et le Président pourra présenter le compte administratif, suivant les modalités prévues à l'article L.2121-14 du CGCT,

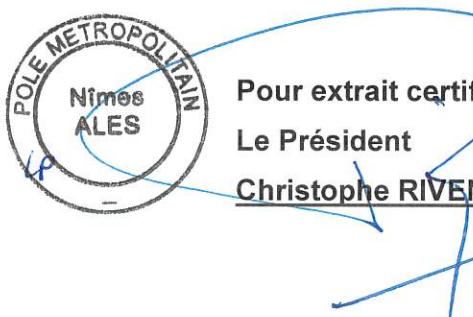
Considérant que le Comptable public a repris, dans ses écritures, le montant de tous les titres de recette et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, les résultats comptables de l'exercice 2024 ainsi dégagés, sont conformes à ceux du compte administratif de la collectivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par Madame la Comptable public, Service de gestion comptable de Nîmes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 20
Pour : 20 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme
Le Président
Christophe RIVENQ